

## -REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2014- COMPTE-RENDU

Le jeudi 11 décembre 2014, le Comité Syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain. 44 délégués étaient présents. Monsieur François DROGUE a été élu secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTLUEL</u> Patrick MEANT, Représentant de Balan Francis SIGOIRE, Maire de Beligneux François DROGUE, Maire de la Boisse Andrée RACCURT, Représentante de Bressolles Philippe GUILLOT-VIGNOT, Représentant de Dagneux Bertrand GUILLET, Représentant de Montluel</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u> Pierre NIEL, Représentant de Beynost Pierre GOUBET, Maire de Saint Maurice de Beynost</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u> Bernard MACHURAT, Représentant de Challes-la-Montagne Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux Frédérique MOLLIE, Maire de Labalme Alexis BALIVET, Représentant de Mérignat Alain SICARD, Représentant de Neuville-sur-Ain Gérard GUICHARD, Maire de Pont d'Ain Pierre DULAURIER, Maire de Varambon</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u> Max ORSET, Maire de l'Abergement-de-Varey Philippe DEYGOUT, Représentant de l'Abergement-de-Varey Christian de BOISSIEU, Adjoint à Ambérieu-en-Bugey Marie-Christine BARILLOT, Représentante d'Ambronay Laurent CABASSUT, Représentant d'Ambutrix Marie-Françoise VIGNOLLET, Représentante de Bettant Denis SOUCHON, Représentant de Charnoz-sur-Ain Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard Christian LIMOUSIN, Maire de Douvres Andrée BOZON, Représentante de Faramans Jacqueline COUILLAUD, Représentante de Joyeux Elisabeth LAROCHE, Représentante de Meximieux Paul VERNAY, Maire de Pérouges Jean-Marie CASTELLANI, Maire de Rignieux-le-Franc Jacqueline SELIGNAN, Maire de Saint-Eloi Jérôme LEMAIRE, Représentant de Sainte-Julie Georges BALUFIN, Représentant de Saint-Maurice-de-Gourdans Jacques ROLLAND, Représentant de Saint-Vulbas Martial MONTEGRE, Maire de Sault-Brénaz Hélène BLANQUER, Représentante de Souclin</p>	<p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CHARTREUSE DE PORTES</u> Sylvie RIGHETTI, Maire de Bénonces Virginie GAILLARD, Représentante de Bénonces Simon ALBERT, Maire de Lhuis Jean MARCELLI, Maire de Marchamp Gilbert BABOLAT, Représentant de Montagnieu Evelyne REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz Daniel BEGUET, Maire de Serrières-de-Briord</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ALBARINE</u> Gilbert BOUCHON, Maire de Saint-Rambert-en-Bugey Liliane BLANC-FALCON, Représentante de Tenay</p> <p style="text-align: center;"><b>Sont excusés :</b></p> <p>CCPA : P. FREY, JM SALVADORI, F BOEGLIN, G ROCH, JL GREAU 3CM : P. BATTISTA CCMP : J. BERTHOU – A. GADIOLET CCRAPC : S. GOY-CHAVENT – T. DUPUIS – JN POUPLIER – B. DE VECCHI – P. BOCQUEL Conseillers généraux : Danielle BOUCHARD - Charles de la VERPILLIERE Conseillers régionaux : Catherine PIDOUX – Yvette BRACHET</p>
--	--

Madame Jacqueline SELIGNAN remercie l'ensemble des membres présents, cite les personnes excusées, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

### **MODIFICATION DANS LA DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL**

Madame la Présidente rappelle que les communautés de communes membres du Syndicat Mixte BUCOPA ont désigné, lors des élections 2014, deux membres : un titulaire et un suppléant pour chacune de leurs communes.

Ainsi, la communauté de communes de la Plaine de l'Ain a désigné, par délibération du 24 avril 2014, au sein du comité syndical trente-trois délégués titulaires et trente-trois délégués suppléants. Or, sur demande de la commune de Lagnieu, et suite à la délibération prise par la communauté de communes de la Plaine de l'Ain le 8 juillet 2014, il est proposé de modifier le délégué titulaire et le délégué suppléant comme suit : Madame Sandrine THEOCHARIS est désignée comme déléguée titulaire à la place d'André MOINGEON ; et Monsieur André MOINGEON est désigné comme titulaire suppléant à la place d'Agnès ROLLET.

Par ailleurs, la communauté de communes de la Vallée de l'Albarine a désigné, par délibération du 23 avril 2014, au sein du comité syndical douze délégués titulaires et douze délégués suppléants. Or, suite aux élections municipales complémentaires sur la commune d'Oncieu, la CCVA a dû élire de nouveaux délégués pour sa représentation au sein du syndicat mixte BUCOPA. Par conséquent, Monsieur Roger LAGNIEU est désigné délégué titulaire et Madame Ghislaine PERNOD est désignée déléguée suppléante pour la commune d'Oncieu.

A l'unanimité, l'assemblée prend acte de ces désignations pour les communes de Lagnieu et d'Oncieu.

### **POURSUITE DU POSTE DE L'ASSISTANTE CDRA A MI-TEMPS POUR L'ANNEE 2015**

Madame la Présidente rappelle que l'assistante du chef de projet SCoT assure pour 50% de son temps de travail une mission pour le compte du CDRA Plaine de l'Ain – Côtère qui concerne les communautés de communes de la Plaine de l'Ain, de Miribel et du Plateau, du canton de Montluel, et de Rives de l'Ain – Pays du Cerdon.

En raison de la poursuite du contrat de développement Rhône-Alpes sur l'année 2015, l'assistante continuera sa mission auprès de l'animateur généraliste du CDRA durant un an, comme suit :

- Accueil et secrétariat
- Préparation des diverses réunions (COPIL / Etudes / CLD...)
- Instruction administrative des dossiers de demande de subventions
- Suivi du CDRA (suivi financier des actions, suivi de l'avancement des opérations, etc.)
- Mise à jour régulière des bases de données
- Recueil d'informations et veille (Actualité Région et autres financeurs)

Madame la Présidente souligne que cette mission CDRA bénéficie d'un cofinancement régional dans la limite de 40% des dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes.

Comme souligné précédemment, cette mission intéresse plus particulièrement quatre intercommunalités ; les charges résiduelles du poste seront assumées par ces quatre EPCI. Ces dernières prendront à leur charge 60% du montant des dépenses salariales et des frais annexes.

Madame la Présidente indique que les charges attachées à ce poste pour une année, allant du 1er janvier au 31 décembre 2015 ont été estimées à 14 567 € pour les charges salariales et 4 335 € pour les frais annexes.

Madame la Présidente précise par ailleurs qu'il est nécessaire de demander la prolongation de sa mission pour le CDRA, pour les mois de novembre et décembre 2014, la précédente demande s'arrêtant au début du mois de novembre 2014. Les charges afférentes à ces deux mois ont été estimées à 2 427 € pour les charges salariales et 722 € pour les frais annexes.

A l'unanimité des membres présents, la poursuite du poste de l'assistante CDRA à mi-temps pour l'année 2015 est acceptée.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION RHONE ALPES AU TITRE DU CDRA Plaine de l'Ain Côtère –poste d'ASSISTANTE**

Madame la Présidente fait état des besoins d'animation du CDRA Plaine de l'Ain – Côtère pour l'année 2015.

Elle propose que l'assistante du chef de projet SCoT continue d'intervenir dans le cadre du CDRA Plaine de l'Ain Côtère pour 50% de son temps de travail.

Elle poursuivrait les missions suivantes auprès de l'animateur généraliste du CDRA :

- Accueil et secrétariat
- Préparation des diverses réunions (COPIL / Etudes / CLD...)
- Instruction administrative des dossiers de demande de subventions
- Suivi du CDRA (suivi financier des actions, suivi de l'avancement des opérations, etc.)
- Mise à jour régulière des bases de données
- Recueil d'informations et veille (Actualité Région et autres financeurs)

Madame la Présidente précise que cette mission peut bénéficier d'un cofinancement de la Région (40% des frais de personnel et des frais annexes) ; les charges résiduelles afférentes à ce mi-temps seront réparties entre les

intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2015, les frais salariaux ont été estimés à 14 567 € et les frais annexes, à 4 335 €. Ces estimations ne concernent que la seule partie CDRA de la mission de l'assistante.

Une demande de subvention sera également faite pour les deux mois de l'année 2014, soit pour novembre et décembre 2014, les frais salariaux et annexes ayant été estimés respectivement à 2 427 € et 722 €.

Madame la Présidente indique que la subvention régionale au titre de l'animation et de la gestion du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière sera sollicitée par le syndicat mixte BUCOPA.

A l'unanimité des présents, cette demande de subvention est validée.

### **ARRET DU QUART DE TEMPS EN TANT QUE CHARGE DE MISSION HABITAT AU CDRA, POUR LE CHEF DE PROJET DU SCoT**

Madame la Présidente rappelle que le chef de projet du SCoT recruté par le syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain, consacre un quart de son temps de travail au CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes Plaine de l'Ain-Côtière). Il intervient plus particulièrement sur les sujets et problématiques liés au SCoT (particulièrement sur la thématique de l'habitat).

En raison de la charge de travail inhérente à la mission de chef de projet SCoT, la présidente indique qu'à compter du 1er janvier 2015, il arrêtera son quart de temps au CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes Plaine de l'Ain-Côtière) et pourra ainsi pleinement se consacrer à sa mission « SCoT ».

Par conséquent, le budget de fonctionnement 2015 sera diminué, au niveau des recettes, de la subvention demandée chaque année auprès du Conseil Régional pour son quart de temps en tant que chargé de mission habitat au CDRA (pour mémoire 7 182 € en 2014), ainsi que de la somme reversée par les quatre communautés de communes concernées par le CDRA (pour mémoire 10 774 € en 2014).

L'assemblée décide l'arrêt du quart de temps, consacré par le Chef de projet SCoT, en tant que chargé de mission habitat auprès du Contrat de Développement Rhône-Alpes Plaine de l'Ain Côtière, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT MIXTE BUCOPA**

Vu l'article L. 2121.8 du code général des collectivités territoriales qui précise que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur ».

Vu l'article L.5211-1 de ce même code, les établissements publics de coopération intercommunale, s'ils comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, doivent, eux aussi, établir un règlement intérieur.

Madame la Présidente présente le projet de règlement intérieur du syndicat mixte BUCOPA qui doit fixer les règles d'organisation des différents organes qui composent ce syndicat mixte.

L'assemblée décide d'adopter le règlement intérieur.

### **PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2015**

#### **CONSTATATIONS SUR L'ANNEE 2014**

Au vu des dépenses qui ont été réalisées en 2014 et du budget qui avait été prévu pour cette même année, Madame la Présidente souhaite apporter quelques précisions concernant le budget 2014, au regard du tableau ci-dessous :

<b>LIBELLES</b>	<b>VOTE BP 2014</b>	<b>REALISATIONS 2014</b>	<b>EXPLICATIONS</b>
<b>Investissement – DEPENSES</b>	220 200 €	<b>45 880 €</b>	<b>Reste à payer</b> au Cabinet d'études en charge de la révision générale du SCoT en 2015 et

Compte 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme		(dont 11 880 € + 34 000 € PADD)	2016 : 113 129 € <u>Sommes déjà payées au bureau d'études :</u> En 2013 : 67 095,60 € En 2014 : 45 880,00 €
<b>Investissement – RECETTES</b>			
Chapitre 10 FCTVA	1 156 €	6 576 €	Reversement du FCTVA pour les dépenses de l'année 2012 – Cette somme est supérieure à celle budgétée au BP 2014, car certaines dépenses ont pu être prises en compte, alors que le calcul avait été fait sans ces sommes.  : 18 000 € reçus du <b>Conseil Général de l'Ain</b> soit environ 25 % des 70 000 € à percevoir, il s'agit d'un 1 <sup>er</sup> acompte (Juin 2014)  : +20 000 € de DGD perçus de l'Etat en septembre 2014 / <b>somme non budgétée</b>  : +20 000 € de DGD exceptionnelle à percevoir de l'Etat en 2014 (attribuée lors d'une commission réunie fin octobre 2014) / <b>Somme non budgétée</b> ↓  <b>Ces 40 000 € versés par l'Etat le sont sur l'exercice 2014, mais serviront à payer les dépenses de l'exercice 2015.</b>
Chapitre 13 – Subventions	90 000 €	58 000 €	
Conseil Général de l'Ain	répartis en : * 70 000 € * 20 000 € (pour l'évaluation environnementale)  ↓ Reste à percevoir en 2015 du Conseil Général de l'Ain : - 52 000 € - 20 000 € (pour l'évaluation environnementale)		

S'agissant des dépenses et recettes de fonctionnement, il n'y a aucune particularité.

### **PRIORITES et EVOLUTIONS FINANCIERES DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ANNEE 2015**

La Présidente rappelle que, pour l'année 2015, les dépenses réalisées à la section d'investissement seront essentiellement liées à la révision générale du SCoT, celui-ci n'ayant aucun emprunt.

Quant à la section de fonctionnement, elle sera diminuée en recettes de :

**Point 1 :** Est présenté et soumis à la discussion le principal point qui influencera le budget de l'exercice 2015 en **recettes de fonctionnement** :

Suite à l'arrêt, par le chef de projet du SM BUCOPA, de son ¼ de temps en tant que chargé de mission Habitat au CDRA :

- Contribution des 4 CC au titre du ¼ de temps du chargé de mission Habitat (dont le chef de projet du SM BUCOPA était en charge) : -10 774 €
- Subvention de la Région Rhône-Alpes pour le ¼ de temps reversée au SM BUCOPA : - 7 182 €

Les membres présents acceptent les orientations budgétaires 2015 prises pour le Syndicat Mixte BUCOPA.

La Présidente invite les participants à poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié.

La séance est levée à 16 h 45.